POUR AMÉLIORER LES DROITS ET GARANTIES COLLECTIVES DES CONTRACTUEL·LES

Tu viens d'intégrer la DRFIP 44, la CGT te souhaite la bienvenue. Tu entames un parcours qui peut paraître complexe car tu vas apprendre un nouveau métier, des nouveaux process, suivre un parcours de formation. La période d'essai de 3 mois est cruciale. Sur chaque vague de recrutement, des stagiaires ne sont pas gardés au bout de ces 3 mois. N'hésite pas à venir prendre conseil auprès de notre syndicat.

La section 44 CGT Finances publiques a organisé plusieurs réunions avec les contractuel.les C et B pour faire le point sur leurs revendications : rémunérations et reconnaissance des parcours professionnels, avenir à la DGFIP, intégration et formation.

Pour la CGT, les contractuel·les doivent bénéficier d'un niveau de protection juridique et de droits équivalents à ceux des titulaires, mais adaptés à leur situation de non-titulaires

A travail égal, salaire égal !!!

Pourquoi des collègues peuvent se retrouver à travail égal avec un salaire différent ?

Le recrutement de ces collègues se fait la plupart du temps à minima pour la rémunération, pour à peu près 1 500€ pour un·e agent·e C. Les collègues contractuel·les ne bénéficient pas non plus de primes spécifiques, y compris celles liées à des contraintes ou pénibilités particulières.

Il en va de même au niveau de la reprise de leur ancienneté, de l'évolution de leur carrière, ou même à terme de leurs droits à la retraite. Les personnels contractuels ne sont pas responsables de leur mode de recrutement, qui reste indigne au vu des rémunérations, des conditions de travail et de l'absence de droits et garanties et de perspectives de carrière.

La CGT revendique :

- Un droit réel à la formation, le tutorat, au télétravail, et l'intégration aux équipes de travail, sans aucune différenciation de statuts, sans que les chef·fes de services ne semblent attribuer certaines tâches jugées moins gratifiantes aux contractuel·les, et cela parfois sans formation.
- Que chaque collègue précaire qui occupe un poste où il se trouve bien, soit fonctionnarisé, ou a minima titularisé, que l'engrenage de la précarité des contrats soit cassé, que chacun puisse travailler avec un statut égal, pour un travail égal.
- A défaut d'amélioration du contrat de travail, une revalorisation des salaires et des conditions de travail des collègues contractuel·les !

A travers cela, la CGT réaffirme se battre contre la précarité dans la fonction publique en général.

Les secteurs hospitaliers et de l'éducation nationale ont testé avant nous la précarisation des contrats de travail, et nous voyons le résultat actuel : un service publique en crise et tiré vers le bas, avec des agent·es en souffrance dans ces secteurs.

La CGT appelle tous les agent·es contratuel·les à s'organiser, afin de défendre leurs droits. Nous mettons à ta disposition un livret pour connaître tes droits et garantie, demande-le.

https://44.cgtfinancespubliques.fr/ contact : **cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr**